



## L'horaire idéal pour votre viande de gibier.....

### AU DÉPART DE DEER LAKE

- Vers Halifax : plusieurs départs chaque jour
- Vers St. John's : deux fois par jour
- Vers Montréal : une fois par jour
- Vers Toronto : one daily flight

### AU DÉPART DE GANDER

- Vers Halifax : deux fois par jour
- Vers St. John's : plusieurs départs chaque jour

Nos vols direct au départ de Deer Lake à destination de Montréal et de Toronto vous donne la possibilité d'une correspondance pour les États-Unis ainsi que sur l'ensemble de notre réseau.

### RÉSERVATIONS POUR VOS ENVOIS

Toutes les expéditions doivent être réservées de l'origine à la destination sur le réseau d'Air Canada ou d'Air Canada Jazz. Pour des raisons de réglementation, la douane américaine n'accepte pas la viande de gibier aux escales suivantes : Las Vegas (LAS), Phoenix (PHX), Orlando (MCO) et Washington (IAD). En raison du risque de transmission de maladies, le Japon interdit l'entrée de la viande de gibier et des produits carnés.

Communiquez avec votre bureau de fret local ou consultez [aircanadacargo.com](http://aircanadacargo.com).

### PAIEMENT

Tous les envois de viande de gibier, de peaux ou de bois doivent être prépayés.

### DOCUMENTATION

En tant qu'expéditeur, vous avez la responsabilité de vous assurer que toute la documentation est apposée sur l'envoi, notamment les formulaires et les certifications de la douane américaine et les déclarations sur la chasse et la pêche sportive. Les chasseurs doivent obtenir le permis spécial des services vétérinaires pour l'importation de viande de gibier provenant de ruminants (Veterinary Services Special Permit for the Importation of Hunter-Harvested Wild Ruminant Meat), ainsi qu'un certificat canadien valide pour l'exportation de viande de gibier ou une copie d'un permis de chasse valide ou d'une autorisation de chasse valide.

Vous pouvez télécharger le permis au <http://www.aphis.usda.gov/lpa/issues/bse/bse.html> ou l'obtenir en appelant au service d'inspection de la santé des plantes et des animaux (Animal and Plant Health Inspection Service) en composant le 301 734 3277.

### ENVOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

*Loi sur les mesures d'intervention en cas d'attaque bioterroriste*

La loi sur les mesures d'intervention en cas d'attaque bioterroriste (Bioterrorism preparedness and response act) vise à protéger la santé et la sécurité de la population américaine en cas d'attaque terroriste réelle ou voulue mettant en cause la chaîne d'approvisionnement alimentaire du pays.

Tous les expéditeurs qui importent des produits alimentaires aux États-Unis doivent aviser l'administration américaine des aliments et des drogues (Food and Drug Administration) avant l'exportation (obtenir un numéro d'avis PN); autrement, Air Canada Cargo sera passibles d'amendes pour non-conformité. Tous les envois sans numéro PN seront refusés. Cette exigence ne s'applique ni aux bois ni aux peaux, mais seulement aux parties destinées à la consommation.

Pour tous les renseignements concernant la loi sur les mesures d'intervention en cas d'attaque bioterroriste, consultez le <http://www.cfsan.fda.gov> ou le <http://www.access.fda.gov>.

### LE DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Conformément à la loi du service de la chasse et de la pêche des États-Unis (U.S. Fish and Wildlife Service), sous-section B, article 14.16 : Les animaux sauvages pris légalement par des résidents américains au Canada, aux États-Unis ou au Mexique, et qui sont importés ou exportés à des fins non commerciales, peuvent passer à la douane américaine UNIQUEMENT aux points d'entrée suivants : Anchorage (ANC), Boston (BOS), Chicago (ORD), Houston (IAH) [restrictions aux vols d'après-midi vers IAH du lundi au vendredi, puisqu'il y a aucun service de douanes disponible à ce moment] Los Angeles (LAX), Miami (MIA), Portland (PDX), San Francisco (SFO) et Seattle (SEA).

Vous trouverez les renseignements concernant les points d'entrée susmentionnés au [http://www.fws.gov/le/lmpExp/Designated\\_Ports.htm](http://www.fws.gov/le/lmpExp/Designated_Ports.htm).

### EMBALLAGE

- L'emballage extérieur doit être paraffiné et l'emballage intérieur DOIT être de styromousse étanche. Le produit doit être ensaché dans un sac de plastique de 9 ml, ou dans deux sacs de 4 ml, et être accompagné de blocs réfrigérants. - ou -
- Viande emballée sous vide : l'emballage extérieur doit être paraffiné et la viande emballée sous vide DOIT être ensachée dans un sac de plastique de 2 mm (9 ml), ou dans deux sacs de 1 mm (4 ml). - ou -
- L'emballage extérieur doit être paraffiné et l'emballage intérieur DOIT être en carton paraffiné étanche. Le produit doit être ensaché dans un sac de plastique de 2 mm (9 ml), ou dans deux sacs de 1 mm (4 ml), et être accompagné de blocs réfrigérants.
- Seuls les blocs réfrigérants sont acceptés pour conserver le contenu au frais. Nous n'acceptons pas la viande fraîche, les peaux, les têtes d'animaux, la chair, etc., emballées dans du sel. Nos stations aux États-Unis n'ont pas d'équipements de congélation mais de refroidissement seulement. C'est votre responsabilité d'inclure une quantité suffisante de liquide réfrigérant.
- Le poids maximal d'un emballage est de 32 kg. Les boîtes doivent pouvoir supporter un empilage d'au moins deux emballages semblables.
- Chaque contenant doit porter les mentions « This Side Up » (Sens du chargement) et « Perishable » (Périssable) bien en vue sur au moins deux faces verticales ainsi que l'adresse complète et les coordonnées du destinataire, y compris son numéro de téléphone.
- L'expédition doit être propre et dégagée du sang, emballé afin d'empêcher le débordement ou l'infiltration, et capable maintenir l'intégrité de paquet pour la durée du voyage.
- Des bouts d'antler doivent être couverts pour ne pas perforer d'autres expéditions ou les bagages et les bois doivent être complètement propres de toute la viande.

### RÉFRIGÉRATION

Des frais additionnels de manutention et d'entreposage de la viande de gibier s'appliquent pour la réfrigération jusqu'au moment du transport. Des frais de 25 \$ CA par envoi s'appliquent au départ de Gander. Des frais de 35 \$ CA par envoi s'appliquent au départ de Deer Lake.